

**2113 - Coopération transfrontalière**

**Soutien au projet "La protection de  
l'enfance en perspective transfrontalière"**

**Rapport n° CP/2014/223**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer un soutien financier à l'Association Européenne pour la Formation et la Recherche en Travail Éducatif et Social pour la mise en oeuvre du projet 'La protection de l'enfance en perspective transfrontalière'.

**1. Projet de l'ESTES autour des enjeux transfrontaliers du travail social**

*L'Association Européenne pour la Formation et la Recherche en Travail Éducatif et Social, localisée à Strasbourg, a été créée le 23 octobre 1997. Elle a pour objet de développer des actions de formation, de recherche et d'animation dans le domaine de l'action éducative et sociale.*

À cet effet, elle gère un établissement multi filières d'enseignement supérieur, l'ESTES - École Supérieure en Travail Éducatif et Social - qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

Entre 2011 et 2013, l'ESTES a organisé, avec ses partenaires allemands, quatre séminaires proposant une approche comparée France/Allemagne de différents volets de l'action sociale.

Au vu de l'intérêt suscité par ces différentes rencontres, l'ESTES envisage aujourd'hui de poursuivre la démarche engagée par la création de trois groupes d'experts autour des problématiques « protection de l'enfance », « mobilité professionnelle des travailleurs sociaux » et « développement social local ».

**2. Groupe d'experts consacré à la protection de l'enfance**

Dans le cadre de ce projet, une implication du CG67 est plus particulièrement attendue sur le volet de la **protection de l'enfance** décliné comme suit :

- objectifs : création d'un lexique franco-allemand et d'un vade-mecum facilitant la prise en charge des situations franco-allemandes ;
- moyens : entre 2014 et 2015, 5 rencontres d'un groupe d'experts associant les principaux acteurs locaux de la protection de l'enfance français et allemands (animation assurée par l'Euro-Institut), séminaire de valorisation des travaux au printemps 2015 ;

- partenaires : Conseil Général du Bas-Rhin, Landratsamt Ortenaukreis, Eurodistrict REGIO PAMINA, Evangelische Hochschule Freiburg, ARSEA (*Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation*), le Foyer de l'enfance (Strasbourg), Les Apprentis d'Auteuil, Association Saint Vincent de Paul, Frühförderung im Ortenaukreis, Kinderschutzbund Kreisverband Ortenau e.V. Offenburg / Oberkirch, Schloss Stutensee.

### **3. Le Conseil Général est sollicité : participation aux rencontres et soutien financier**

Sur le volet de la protection de l'enfance, le CG67 est sollicité pour une implication dans le groupe d'experts (a) et un soutien financier de 5 K€ (b).

a- Le service de protection de l'enfance du CG67 a déjà confirmé son intérêt pour une implication dans le cadre du projet. Il serait représenté par deux agents départementaux identifiés au vu de leur compétence linguistique et de leur intérêt pour le travail social en Allemagne.

b- Les dépenses prévisionnelles de la totalité du projet sont estimées à 36.034 €, dont 1/3 consacrées au volet protection de l'enfance. Les principales dépenses sont dédiées à l'organisation et la production de comptes rendus (29%), à l'interprétariat et l'animation bilingue (26%) et aux frais déplacement/hébergement/restauration (21%).

Le CG67 pourrait activer une partie de son droit à des journées d'intervention gratuites de l'Euro-Institut pour une valeur équivalente à 3 K€ (6 jours de travail répartis entre 2014 et 2015) afin de ramener le montant de la subvention attribuée à l'ESTES à 2 K€.

La commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, réunie le 13 mars 2014, propose d'attribuer une subvention de 2 K € à l'Association Européenne pour la Formation et la Recherche en Travail Éducatif et Social pour la mise en œuvre du projet « La protection de l'enfance en perspective transfrontalière ».

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 19569                          | 65-6574-041     | 28 000,00 €                                      | 28 000,00 €                       | 2 000,00 €       |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, conformément au tableau annexé, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Européenne pour la Formation et la Recherche en Travail Éducatif et Social, pour la mise en oeuvre du projet "La protection de l'enfance en perspective transfrontalière".*

*La subvention sera versée selon les modalités suivantes :*

- un versement de 1 500 € en 2014 sur présentation d'un état des dépenses intermédiaires certifié exact par le bénéficiaire ;*
- le solde, au prorata de la réalisation effective des dépenses, sur présentation du compte rendu relatif au projet, du budget final détaillé du projet et des éventuels supports de communication de l'organisme dans lesquels le Conseil Général du Bas-Rhin est cité.*

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL